

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2016

DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE - (N° 4073)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Decool

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« formation »,

le mot :

« initiation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au fil des auditions, il est apparu qu'une initiation courte d'une à deux heures environ était suffisante pour faire acquérir aux enfants les gestes qui sauvent, sans remise de diplôme.